ConnectingChemistry

BRENNTAG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GLYCOL DE PROPYLENE TECHN.

Version 2.2 Date d'impression 10.07.2019

Date de révision 07.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	GLYCOL DE PROPYLENE TECHN.
Nom de la substance	:	propane-1,2-diol
No.-CAS	:	57-55-6
No.-CE	:	200-338-0
No. enr. REACH EU	:	01-2119456809-23-xxxx
Synonymes et Autres noms	:	PROPAN-1,2-DIOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Brenntag Schweizerhall AG Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel
Téléphone	:	+41 (0)58 344 80 00
Téléfax	:	+41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail	:	doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice	:	Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8032 ZÜRICH Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Autre information d'étiquetage:

Information supplémentaire	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification			Concentration [%]
propane-1,2-diol	No.-CAS	:	57-55-6	> 99,8
	No.-CE		200-338-0	
	No. enr. REACH		01-2119456809-23-xxxx	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des gaz toxiques, Produits de décomposition dangereux, Dioxyde de carbone (CO_2), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.Vêtement de protection
Conseils supplémentaires	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Risque de glissade si le produit est déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Information supplémentaire	:	Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Mesures d'hygiène	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement; Substances liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Classe de feu	:	Moyennement combustibles (Pec > 100°C)
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec. Le produit est hygroscopique. Conserver à l'écart de la chaleur. Entreposer dans un endroit frais.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage (Allemagne)	:	10 Substances liquides combustibles.
Température de stockage	:	< 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	:	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	168 mg/m3
DNEL Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	10 mg/m3
DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	:	213 mg/kg p.c. /jour
DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	50 mg/m3
DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	85 mg/kg p.c. /jour
DNEL Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	10 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	260 mg/l
Eau de mer	:	26 mg/l
Libérations intermittentes extrapolé	:	183 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	:	57,2 mg/kg poids sec
Sol	:	50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	:	2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	:	1133 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Type de Filtre recommandé:A
Filtre combiné: A-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Matériel : Caoutchouc naturel
délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,6 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Protection des yeux

Conseils	:	Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

Conseils	:	Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore clair
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	6 - 7 (200 g/l ; 20 °C)
Point/intervalle de fusion	:	env. -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	184 °C
Point d'éclair	:	104 °C
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	12,6 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,4 %(V)
Pression de vapeur	:	0,18 mbar (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	1,04 g/cm3 (20 °C)
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	env. 371 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	60 mPa.s (20 °C)

Explosibilité	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.Exposition à la lumière.Exposition à l'air.Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.Éviter une exposition directe au soleil.

Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Zinc, Oxydants forts, Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Dioxyde de carbone (CO_2), Monoxyde de carbone, Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit
Toxicité aiguë
Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Irritation

Peau

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Yeux

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Résultat	:	Aucun effet de sensibilisation connu.

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Expérience de l'exposition humaine	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.,

Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 oral	:	22000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

Inhalation

CL50	:	> 317042 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

Dermale

DL50 dermal	:	> 2000 mg/kg (Lapin)

Toxicité pour un organe cible spécifique		
Exposition unique		
Remarque	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Exposition répétée		
Remarque	:	Dans de rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
Toxicité aiguë		
Poisson		
CL50	:	40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)
algue		
CE50r	:	19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)
Bactérie		
NOEC	:	> 20000 mg/l (Pseudomonas putida; 18 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Données pour le produit		
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	:	donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6

Bioaccumulation		
Résultat	:	log Kow -1,07 (20,5 °C) (OCDE ligne directrice 107) BCF: 0,09 Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel.

12.4. Mobilité dans le sol

Données pour le produit		
Mobilité		
Résultat	:	donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux		
	:	donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit		
Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Résultat	:	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit		
Information écologique supplémentaire		
Résultat	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même

		manière que le produit.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l´utilisation qu´en fait l´utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID	:	302191
Seuils quantitatifs OPAM	:	(Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)
Ordonnance sur la	:	OPair (CH): Chap. 71 - classe 3 décision AG 1993

protection de l'air

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.